RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lyon

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2023, dans l'académie de LYON.

Le Directeur Général du CROUS DE LYON ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2023, dans l'académie de LYON :

Monsieur MAURICE Régis, attaché principal d'administration de l'etat, président, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, DRH, Villeurbanne.
Madame DESBAN Mélanie, attachée d'administration de l'état, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Directrice d'unité de gestion restauration, Lyon.
Monsieur MORAND Christophe, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, responsable de production, Lyon.
Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'étude hors classe, Université Jean Moulin Lyon III,Adjointe à la DRH, Lyon.
Madame MARIEL Perrine, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Université Lyon I, Adjointe à la responsable administrative, Villeurbanne.
Monsieur MAZZON Gilles, attaché principal d'administration de l'etat, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, DRH, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon , le 16 mai 2023

Christian CHAZAL